Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 21 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de Conseillers absents : 7
- Nombre de procurations : 4
- Date de la convocation du Conseil Municipal : Mercredi 15 février 2023

Monsieur Marc Verdier a été désigné secrétaire de séance.

Pour cette délibération, la présidence a été confiée à Monsieur Benjamin Dervieux, 1er adjoint au Maire, Madame le Maire ayant dû s'absenter en cours de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice		X		
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma				VALLEJO Annie
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel		X		BREGILLE Jean-Luc
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_012-DE

DEL.2023.02.21-012 : Association Union Nationale des Combattants de Parempuyre – demande de subvention exceptionnelle

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vue l'avis favorable de la commission vie locale du 09 février 2023 ;

L'association UNC PAREMPUYRE créée le 03 décembre 2009 est une association conventionnée avec la Ville de Parempuyre. L'association a pour objet de maintenir dans l'intérêt supérieur du pays les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie et notamment ceux qui ont vocation à relever de l'organisme officiel en charge des anciens combattants et victimes de guerre.

L'association UNC PAREMPUYRE a participé à l'organisation des journées du patrimoine 2022 par l'animation de cérémonies avec l'apport de véhicules d'époque et de personnels en uniforme.

Le coût des différentes animations s'élève à 1 792€.

L'association UNC PAREMPUYRE sollicite donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ pour l'aider à couvrir les frais de décoration, de gerbes et les différents objets militaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** d'accorder une subvention d'un montant de 500 €uros à l'association UNC PAREMPUYRE.
- **D'inscrire** cette dépense au compte 65 748 – 024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 21 février 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre